



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

véhicules motorisés

Question écrite n° 118534

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la réduction des émissions des véhicules les plus polluants. Certains États européens ont pris des initiatives en vue d'informer ou de sanctionner les propriétaires de véhicules automobiles trop polluants. Ainsi sont testés des détecteurs de véhicules très polluants qui repèrent à distance les engins dangereux pour la santé et l'atmosphère en identifiant les rejets importants de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre. Ces dispositifs peuvent enregistrer l'identité des plaques minéralogiques en vue d'informer les propriétaires pour qu'ils procèdent aux réglages ou réparations ou les sanctionner en cas d'absence de suites ou en cas de récidive. Bien évidemment, de tels dispositifs supposent que le développement de modes de transports alternatifs moins polluants et l'encouragement à l'équipement de véhicules plus propres soient simultanément poursuivis. Elle lui demande quelles initiatives en vue de mieux informer les automobilistes et d'expérimenter ces systèmes elle entend prendre.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118534

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10205

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)